

COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2024 SUR LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 10, RUE LOUIS-CHARLES-PANET, LE 25 FÉVRIER 2025 À 19 H 00.

Sont présents:

Louis Freyd, maire

Daniel Richer, conseiller municipal

Karine Séguin, conseillère municipale

Marie-France Bouchard, conseillère municipale

Sont absents :

Evens Landreville-Nadeau, conseiller municipal

Michel Bernier, conseiller municipal

Jeanne Gauthier, conseillère municipale

Assiste également à la réunion : François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier

Ouverture

Mot de bienvenue

Monsieur Louis Freyd, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens (**46 personnes**), et les remercie pour leur participation à la présente consultation publique concernant le projet de règlement numéro 710-2024 sur la politique de participation publique.

Il précise que les questions devront porter exclusivement sur la politique de participation publique.

Présentation

Politique de participation publique

Monsieur Louis Freyd, maire, présente un survol de la politique de participation publique :

- Les objectifs ;
- Le caractère obligatoire ;
- Les règlements assujettis ;
- Les mesures d'information ;
- Les mesures de consultation ;
- Le rôle de l'Administration ; et
- Le rôle du Conseil municipal.

Consultation

Parole aux citoyens

Monsieur Louis Freyd, maire, invite les citoyen(ne)s à prendre la parole dans le respect et de manière constructive pour faire part de leurs questions et leurs commentaires.

Questions et commentaires des citoyen(ne)s :

- Est-ce que c'est enregistré? ¹
- La politique viendra-t-elle abolir le processus d'approbation référendaire (tenue de registre, référendum)?
- Le pouvoir aux citoyens est-il mis de côté?
- Pourquoi ne pas conserver le processus d'approbation référendaire avec la politique publique afin de maintenir le pouvoir décisionnel des citoyens par la tenue de registre?
- Est-ce que le processus de la politique de participation publique sera affecté si seule une minorité non-représentative de la population participe, comme c'est le cas pour les tenues de registre?
- Est-ce que c'est possible de recevoir des notifications pour les avis publics?
- Quel sera le seuil minimal de participation au processus de la politique de participation publique pour qu'il soit considéré comme représentatif?

¹ La consultation publique est diffusée sur Youtube (<https://www.youtube.com/watch?v=z80aiUr-jQ4>)

- Pourquoi le conseil municipal ne veut-il plus du processus d'approbation référendaire?
- Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas voulu aller en référendum malgré les résultats des tenues de registres demandant un référendum?
- La médiation serait pertinente lors des consultations publiques.
- Le règlement numéro 710-2024 sur la politique de participation est-il soumis à l'approbation référendaire?
- Plusieurs citoyens demandent de conserver le processus d'approbation référendaire/registre malgré la politique de consultation.
- Quel est le critère de succès d'une consultation publique?
- En quoi consiste le référendum?
- Des municipalités environnantes conservent-elles l'approbation référendaire avec la politique de participation publique?
- Un projet d'urbanisme financé à partir d'une réserve financière serait-il soumis à une approbation référendaire?
- Quel est le processus de dépôt de plaintes si des citoyens estiment que le processus de consultation publique a mal été mené?
- Sera-t-il possible de recourir à la CMQ pour s'assurer de la conformité des règlements au plan d'urbanisme?
- Quel pourcentage de citoyens demande que le règlement de zonage soit adopté?
- Combien de consultations publiques seront organisées pour le prochain règlement de zonage?
- Comment la communication sera-t-elle améliorée pour les futures consultations publiques?
- Inquiétudes concernant l'encadrement dans le processus d'adoption des règlements.
- Pourquoi vouloir adopter le règlement numéro 710-2024 maintenant?
- Comment le consensus pourra-t-il être trouvé?
- Inquiétudes sur le consensus
- Plusieurs demandent une meilleure diffusion de l'information.
- La tenue d'un scrutin référendaire est-elle obligatoire si le nombre de signatures requises a été atteint lors de la tenue de registre ?
- Sommes-nous obligés d'adopter le règlement de zonage en bloc ?
- Pourrait-on mettre un document sur le site Internet de la Municipalité permettant aux citoyens de donner leur avis sur chaque partie du règlement de zonage ?
- Demande à ce que les tenues de registre soient déplacées lorsque les conditions routières sont dangereuses.

Fin

Mot de fin et remerciements

Monsieur Louis Freyd remercie les citoyens de s'être déplacés et d'avoir participé activement à la présente consultation. Le conseil indique qu'il analysera les commentaires et suggestions des citoyens avant l'adoption du règlement. Le conseil indique être ouvert à effectuer des modifications au règlement si, après avoir expérimenté le processus, des améliorations sont à apporter. La consultation est terminée.

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier